

---

LES DÉCHÈTERIES  
LES ORDURES MÉNAGÈRES  
RÉDUIRE SES DÉCHETS  
LE TRI, MODE D'EMPLOI  
LA REDEVANCE INCITATIVE

---

# LE GUIDE DU SICTOM



[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

# Le territoire du SICTOM

63 communes



## Adresses des déchèteries

**Châteauneuf-sur-Loire :**  
ZI Saint Barthélemy

**Jargeau :**  
Route de Tigry

**Lorris :**  
ZA du Limetin

**Ouzouer-sur-Loire :**  
Chemin de l'Étang d'Amont

**Sully-sur-Loire :**  
Chemin de Pisseloup,  
ZI La Pillardière

**Quiers-sur-Bézonde :**  
Route de Montliard

**Saint-Aignan-des-Gués :**  
CET La Plaine, D952

**Tigry :**  
Chemin de la maison  
Brulée

**Vitry-aux-Loges :**  
Route de Nombrun

**Cerdon-du-Loiret :**  
Route de Clément

## GUIDE DU SICTOM

### Sommaire

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Les déchèteries                       | 4  |
| Les ordures ménagères                 | 6  |
| Réduire ses déchets                   | 10 |
| Le tri, mode d'emploi                 | 12 |
| Comprendre la<br>Redevance Incitative | 14 |

# Les déchèteries



L'accès aux déchèteries est **libre pour les particuliers résidant sur une des communes du SICTOM** de Châteauneuf-sur-Loire dans la limite d'un dépôt de 2m<sup>3</sup> par jour. Pour les **professionnels**, une **carte d'accès**, adaptée au type de déchet est nécessaire. Renseignements auprès du SICTOM.

| Horaires                                                              | LUNDI     | MARDI                 | MERCREDI                                                             | JEUDI     | VENDREDI              | SAMEDI                |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------|
| Châteauneuf-sur-Loire<br>Jargeau                                      | 13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h                                                | 13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h |
| Lorris<br>Ouzouer-sur-Loire<br>Sully-sur-Loire                        | Fermées   | 9h à 12h<br>13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h                                                | 13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h | 9h à 12h<br>13h à 17h |
| Quiers-sur-Bézone<br>Saint-Aignan-des-Gués<br>Tigy<br>Vitry-aux-Loges | Fermées   | 9h à 12h<br>13h à 17h | 13h à 17h<br>du 01/04<br>au 31/10<br>Fermées<br>du 01/11<br>au 31/03 | Fermées   | 13h à 17h             | 9h à 12h<br>13h à 17h |
| Cerdon-du-Loiret                                                      | Fermée    | 9h à 12h<br>13h à 17h | Fermée                                                               | Fermée    | 13h à 17h             | 9h à 12h<br>13h à 17h |

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES



BOIS



CARTONS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



DÉBLAIS/  
GRAVATS



TOUT-VENANT



DÉCHETS  
ÉLECTRIQUES

- **Bois** : palettes, caquettes, planches, contreplaqué, bois de charpente ...
- **Cartons** : propres, pliés et aplatis.
- **Déchets verts** : tontes, feuillage, élagage, branchages et tailles dont le diamètre est inférieur à 15 cm.
- **Métaux** : tous types de métaux.
- **Gravats** : cailloux, béton (non armé), parpaing, carrelage, ardoise, déblais, terre végétale.
- **Tout-Venant** : plastique, polystyrène, tissus, caoutchouc, cartons souillés, mobilier, literie, isolant, moquette, verre (fenêtre, vitre) ...
- **Tous les déchets électriques** : TV, radio, congélateur, réfrigérateur, four, petit électro-ménager ...

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS UNIQUEMENT SUR CERTAINES DÉCHÈTERIES

Liste sur notre site internet ou auprès de l'accueil du SICTOM



HUILES DE  
VIDANGE



HUILES DE  
FRITURE



DÉCHETS DIFFUS  
SPÉCIFIQUES



BATTERIES

Huiles de vidanges, huiles de friture, solvants et diluants, produits pour jardin dont les phytosanitaires et les engrais, produits colorants et teintures pour textile, acides, bases, néons, ampoules, batteries ...



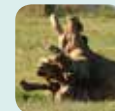
Le SICTOM propose également la collecte d'objets et vélos à destination du réemploi sur certaines déchèteries, ainsi qu'un service de broyage de branches à domicile. Plus d'informations dans la partie "Réduire ses déchets" de ce guide.

## COLLECTE DES SOUCHES ET DES PNEUS

Plusieurs fois dans l'année, le SICTOM organise le dépôt et la collecte des souches et des pneus pour les particuliers.



→ **POUR LES PNEUS** : Pneus propres et déjantés de véhicules légers, 4X4, quads et motos. Dépôt limité pour chaque collecte à 5 pneus par usager et par véhicule.



→ **POUR LES SOUCHES** : Envergure totale inférieure à 1m50, dépourvues de terre.

Pour être informé des dates et des modalités des opérations de collecte exceptionnelles sur les déchèteries, vous pouvez vous abonner à la Newsletter depuis le site internet du SICTOM ou contacter le service accueil.

# Les ordures ménagères



Pour la collecte des ordures ménagères, le SICTOM met à la disposition des particuliers un bac et/ou un badge.

## LE BAC

Le volume du bac est conseillé en fonction du nombre de personnes au foyer :

|                 |            |
|-----------------|------------|
| 1 personne :    | 80 litres  |
| 2-3 personnes : | 120 litres |
| 4-5 personnes : | 180 litres |
| 6-7 personnes : | 240 litres |
| 8 pers. et +    | 360 litres |

### VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE VOLUME DE BAC :

Merci de nous adresser votre demande par écrit (courriel ou courrier).

☐ Changement de composition familiale (naissance, décès, départ des enfants du foyer..., prévoir un justificatif)

**Gratuit**

☐ Pour convenance personnelle  
**Gratuit la première fois**

## LE BADGE

Il permet d'accéder aux colonnes enterrées (90 fin 2016) pour y déposer un volume d'ordures ménagères de 50 litres maximum par dépôt. La liste des emplacements est disponible sur le site internet du SICTOM. Il est parfois imposé par les propriétaires aux locataires en raison du type d'habitat ainsi que par les communes sur certains lieux.

### Conditions

- ☐ En substitution du bac (gratuit)
- ☐ En complément du bac (tarifs : contacter le SICTOM)



## À SAVOIR

### VOUS EMMÉNAGEZ... VOUS DÉMÉNAGEZ...

*Emménagement :*

Prenez contact avec le SICTOM pour la création ou la mise à jour de votre dossier, l'activation ou la livraison de votre bac, ou l'obtention d'un badge.

*Déménagement :*

Prévenez le SICTOM pour connaître les démarches à effectuer. **Attention, si vous ne prévenez pas le SICTOM, votre dossier ne sera pas clôturé et les levées et dépôts effectués par d'autres usagers à l'aide de votre bac ou de votre badge pourront vous être imputés.**

### PROBLÈME DE COLLECTE

Si votre bac n'est pas collecté, qu'une roue ou que le couvercle est cassé, que le tambour d'une colonne ne s'ouvre pas, ... et pour tous les autres problèmes que vous pourriez rencontrer, nous sommes à votre disposition.

Par téléphone au 02 38 59 50 25

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Mardi de 9h à 13h et de 14h à 18h30

Mercredi de 9h à 13h

Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 13h

Par courriel :

sictom@sictom-chateauneuf.fr

## LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte commence le matin à 4h30 et se termine le soir à 21h.

Nous vous demandons de toujours sortir votre bac la veille au soir pour la collecte du matin et avant midi pour la collecte de l'après-midi.

**LE COUVERCLE DU BAC DOIT ÊTRE COMPLÈTEMENT FERMÉ.**  
Les sacs au sol ne sont pas collectés.

### LES JOURS FÉRIÉS

Si le jour de collecte est férié, les collectes sont décalées au lendemain.

*Donc si le lundi est férié, la collecte du lundi aura lieu le mardi, celle du mardi le mercredi, celle du mercredi le jeudi, ... En revanche, si le jeudi est férié, les collectes du lundi au mercredi auront lieu comme d'habitude, seule la collecte du jeudi aura lieu le vendredi et celle du vendredi le samedi.*

Retrouvez toutes les informations concernant les décalages de collectes dans votre commune sur notre site internet, rubrique Guide des déchets/ Les ordures ménagères/ Les jours fériés.

## LES JOURS DE COLLECTE

|                         |                     |                             |                     |
|-------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| Auvilliers-en-Gâtinais  | vendredi après-midi | Neuvy-en-Sullias            | lundi après-midi    |
| Beauchamps-sur-Huillard | vendredi après-midi | Noyers                      | jeudi après-midi    |
| Bellegarde              | vendredi après-midi | Oussoy-en-Gâtinais          | mardi après-midi    |
| Bonnée                  | mercredi matin      | Ouvrouer-les-Champs         | lundi matin         |
| Bouzy-la-Forêt          | mardi matin         | Ouzouer-des-Champs          | mardi après-midi    |
| Bray-Saint-Aignan       | mardi matin         | Ouzouer-sous-Bellegarde     | vendredi après-midi |
| Cerdon-du-Loiret        | mardi après-midi    | Ouzouer-sur-Loire           | mardi après-midi    |
| Chailly-en-Gâtinais     | vendredi matin      | Presnoy                     | vendredi après-midi |
| Châteauneuf-sur-Loire   | vendredi matin      | Quiers-sur-Bezone           | vendredi après-midi |
| Châtenoy                | vendredi après-midi | Saint-Aignan-le-Jaillard    | lundi après-midi    |
| Combreux                | mercredi après-midi | Saint-Benoît-sur-Loire      | mardi matin         |
| Coudroy                 | jeudi après-midi    | Saint-Denis-de-l'Hôtel      | lundi matin         |
| Dampierre-en-Burly      | mardi après-midi    | Saint-Florent-le-Jeune      | lundi après-midi    |
| Darvoy                  | lundi matin         | Saint-Martin-d'Abbat        | mardi matin         |
| Donnery                 | lundi matin         | Saint-Père-sur-Loire        | mercredi matin      |
| Fay-aux-Loges           | mercredi après-midi | Sandillon                   | jeudi matin         |
| Férolles                | mercredi après-midi | Seichebrières               | mercredi après-midi |
| Fréville-en-Gâtinais    | vendredi après-midi | Sigloy                      | lundi après-midi    |
| Germigny-des-Près       | jeudi matin         | Sully-la-Chapelle           | mercredi après-midi |
| Guilly                  | lundi après-midi    | Sully-sur-Loire             | mercredi matin      |
| Ingrannes               | mercredi après-midi | Sury-aux-Bois               | mardi matin         |
| Isdes                   | mardi après-midi    | Thimory                     | jeudi après-midi    |
| Jargeau                 | jeudi matin         | Tigy                        | lundi après-midi    |
| La Cour-Marigny         | jeudi après-midi    | Vannes-sur-Cosson           | lundi après-midi    |
| Ladon                   | vendredi après-midi | Varennes-Changy             | jeudi après-midi    |
| Les Bordes              | mercredi matin      | Vieilles-Maisons-sur-Joudry | mardi matin         |
| Lion-en-Sullias         | lundi après-midi    | Vienne-en-Val               | lundi après-midi    |
| Lorris                  | jeudi après-midi    | Viglain                     | mardi après-midi    |
| Mézières-en-Gâtinais    | vendredi après-midi | Villemoutiers               | vendredi après-midi |
| Montereau               | jeudi après-midi    | Villemurlin                 | mardi après-midi    |
| Moulon                  | vendredi après-midi | Vitry-aux-Loges             | mercredi après-midi |
| Nesploy                 | vendredi après-midi |                             |                     |



# Réduire ses déchets, un geste simple et naturel

## Donner plutôt que jeter !



Les déchèteries de Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire et Vitry-aux-Loges disposent d'un local de réemploi pour accueillir vos objets réutilisables, après réparation si besoin. Votre don favorise le travail de réinsertion des compagnons d'Emmaüs.



## Composter, une manière simple et efficace de réduire ses déchets

Le SICTOM propose des composteurs pour transformer les déchets biodégradables de la cuisine et du jardin en compost. Deux modèles de 345 et 620 litres environ sont disponibles. Tarifs : contacter le SICTOM.



## Les cycles aussi se recyclent

Les déchèteries de Jargeau et d'Ouzouer-sur-Loire collectent désormais les vélos usagés ou en bon état. Les associations 1-Terre-Actions et HADEC les récupèrent, les réparent si besoin et les mettent ensuite en vente à un prix modique.



## Du broyat pour mon jardin

Un service de broyage est proposé aux usagers pour transformer leurs branches en broyat. Utile comme matière sèche pour le compostage, ou en paillage pour ses massifs, allées, ...

Une participation financière est demandée par prestation aux usagers. Renseignements et inscriptions auprès du SICTOM.

## Moins de papiers avec le Stop Pub

Demandez votre Stop pub auprès du SICTOM ou de votre Mairie.



## Gobelets réutilisables

Le SICTOM propose le prêt de gobelets réutilisables aux associations et mairies qui organisent des manifestations sur le territoire.



## Aliments gaspillés, budget grignoté !

Le gaspillage alimentaire représente en moyenne 20 kg par an et par français (dont 7 kg d'aliments encore emballés), soit 159€ par personne. Pourtant il est assez facile de réaliser des économies tout en préservant nos ressources naturelles. Voici quelques conseils.

### ANTICIPER SES ACHATS

- Je vérifie mes stocks de nourriture.
- Je planifie mes menus.
- J'identifie les ingrédients qu'il me manque.
- Je privilégie les achats en vrac (fruits et légumes de saison dans les commerces de proximité).
- J'examine la date de péremption des produits.
- Je finis mes courses par les produits frais et surgelés.
- Je les transporte dans un sac isotherme.
- Je les range tout de suite en arrivant.

### DANS MA CUISINE

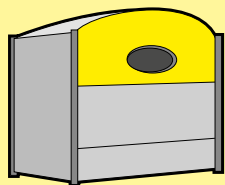
- Je congèle immédiatement les produits si je ne vais pas les consommer avant la date limite, notamment pour les offres promotionnelles qui sont souvent en lot.
- Je respecte la chaîne du froid.
- Je range mon réfrigérateur.
- Je respecte la règle « 1<sup>er</sup> entré, 1<sup>er</sup> sorti ».
- J'emballe les aliments dans des boîtes ou du film alimentaire.
- Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.
- Je dose correctement les quantités cuisinées pour éviter les restes.



### ANTI GASPI

Soyez inventif en cuisinant vos restes ! Par exemple avec des légumes défraîchis il est possible de réaliser des soupes ou des purées, avec des fruits abîmés des tartes ou du jus de fruits. Sur internet, il existe également de nombreuses recettes anti gaspillage alimentaire. N'hésitez pas à consulter le site d'information de l'ADEME.

# Le tri, mode d'emploi



## Emballages

Sont autorisés



**VIDÉS  
PAS IMBRIQUÉS**



- Plastique : bouteilles et flacons **uniquement**
- Briques alimentaires (lait, jus, soupe)
- Emballages cartons
- Emballages métalliques (boîtes de conserves, flacons et aérosols en métal, barquettes en aluminium)

Attention, ne sont pas admis !

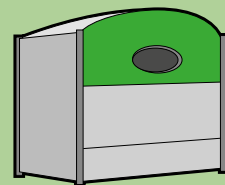


- Boîtes à œufs en plastique
- Barquettes alimentaires, type barquettes de frites
- Pots alimentaires type yaourts, crème fraîche



- Barquettes polystyrènes type barquettes de viande
- Boîtes de conserves contenant des résidus alimentaires
- Sacs plastiques

Tous ces déchets doivent aller dans votre bac d'ordures ménagères.

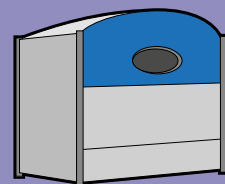


## Verre

- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre

N'oubliez pas d'enlever bouchons et capsules !

Les bouchons en liège peuvent être déposés avec les ordures ménagères, les bouchons en métal déposés avec les emballages.



## Papiers

- Journaux, magazines
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, enveloppes
- Livres, cahiers, blocs-notes
- Tous les autres papiers

Inutile de les froisser ou de les déchirer, d'enlever les agrafes, spirales, trombones...  
Pensez à enlever les films plastiques enveloppant les magazines pour les jeter avec les ordures ménagères !



Un doute sur le tri de vos déchets ?

Ayez le réflexe [www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

Le site vous propose un moteur de recherche dédié au tri ainsi qu'une carte des emplacements des points d'apport volontaire.



# Comprendre la Redevance Incitative

## Principe de la Redevance Incitative

La Redevance Incitative est un outil financier permettant d'inciter les usagers à réduire et à mieux gérer leurs déchets.



### Pour le bac

→ **Un coût annuel minimum** €, calculé selon la taille de votre bac ordures ménagères, qui comprend l'accès aux services du SICTOM ainsi que 17 levées annuelles.

→ **Une part variable** €, correspondant aux levées réalisées au-delà des 17 levées.



### Pour le badge

→ **Le coût annuel minimum** comprend 27 dépôts en colonnes d'apport volontaire.

→ **La part variable** correspond aux dépôts réalisés au-delà des 27 dépôts.

Ainsi, les usagers du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire contribuent directement au financement du service public de collecte et de traitement des déchets, notamment en fonction de leur production d'ordures ménagères.

## Connaître le montant de votre Redevance Incitative

Sur le site internet du SICTOM, onglet Redevance Incitative, un simulateur est à votre disposition afin d'estimer le montant de votre facture annuelle.

## Un seuil pour les levées et dépôts

Pour la facturation, il existe un seuil pour les usagers, utilisateurs d'un bac (17 levées) ou d'un badge (27 dépôts). Ce système permet d'éviter le contournement du service et de garantir une gestion des déchets conforme à la réglementation en vigueur.

**Attention de ne pas confondre le seuil et le nombre de collectes dans l'année :** le véhicule de collecte des ordures ménagères passe toujours 52 fois dans l'année, le seuil ne concerne que le minimum facturé. Cela signifie par exemple pour un bac qu'en... qu'en redevance incitative le coût de la part incitative sera le même de 1 à 17 levées.



## Suivre ses levées et dépôts

À partir du site Internet du SICTOM, il est possible de suivre sa production d'ordures ménagères en ligne grâce à son compte usager. Pour créer votre compte usager, vous avez besoin de connaître votre numéro de client visible sur vos factures. Si vous n'avez jamais reçu une facture du SICTOM, contactez-nous afin que nous puissions vous le transmettre.

## 3 solutions pour régler la redevance :



PRÉLÈVEMENT EN 3 FOIS



CHÈQUE OU VIREMENT À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC



CARTE BANCAIRE SUR INTERNET



# LE GUIDE DU SICTOM

Syndicat Intercommunal  
de Collecte et de Traitements  
des Ordures Ménagères  
de la région de Châteauneuf-sur-Loire

SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire  
ZI Saint Barthélémy  
BP97- 45110 Châteauneuf-sur-Loire

## Accueil

Lundi : de 9h à 13h et de 14h à 17h

Mardi : de 9h à 13h et de 14h à 18h30

Mercredi : de 9h à 13h

Jeudi : de 9h à 13h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 13h

## NOUS CONTACTER

**02.38.59.50.25**

**sictom@sictom-chateauneuf.fr**

**www.sictom-chateauneuf.fr**

